



Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 200203-03)**

**SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020**

*L'an deux mil vingt et le trois du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-huit janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**PRÉSENTS**

M. Emmanuel ALZURI, Maire - M. Marc BÉRARD, Mme Maryse SANPONS, M. Francis TAMBOURINDEGUY, Mme Marie-Isabel ETCHEMENDY, M. Gérard GOYA, Mme Isabelle CHARRITTON, M. Pierre ESPILONDO, Mme Claire DARCEL, Adjoints - M. Christian BORDENAVE, Mme Muriel DA SILVA, M. Marc CAMPANDEGUI, Mme Anne-Marie LASAGA, Mme Françoise ELMON, M. Marc BIDEGAIN, Mme Florence POEYUSAN, M. Thierry CAILLAUD, Mme Stéphanie MICHEL, Mme Emmanuelle ERDOCIO, Mme Marion CAMPOMANES, Mme Fabienne LAUTIER-ROY, M. Eric IRASTORZA, M. Denis LUTHEREAU, M. Michel LAMARQUE, M. Albert DARRIBAT.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ  
POUVOIR**

Marc MESSINA à M. Marc BÉRARD, M. Christophe GARCIA à M. Gérard GOYA, M. Manuel PORTET à Mme Maryse SANPONS, Mme Stéphane PERONNIN à M. Denis LUTHEREAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme Marion CAMPOMANES

**OBJET :**

**BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail du budget primitif principal tel que présenté ci après.

Le budget 2020 s'équilibre à 10 754 K€ en section de fonctionnement et 4 936 K€ et en section d'investissement. L'exercice 2019 n'étant pas clôturé, les résultats 2019 ne sont donc pas pris en compte.

**I – La section fonctionnement**

**A – Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 8 884 K€, en légère diminution de 52 K€ (-0,6 %) par rapport au budget 2019 ; il convient cependant de retraiter les dépenses exceptionnelles et retenir la ligne « Dépenses réelles de fonctionnement retraitées » pour les analyses financières. En ajoutant les amortissements (chapitre 042 pour 500 K€) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023 pour 1 370 K€), la section atteint 10 754 K€.

Section fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Libellé	Budget 2019 (après DM d)	Propositions 2020	Variation en %
011	Charges à caractère général	2 788 500	2 746 725	-1,5 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 872 000	4 985 000	+2,3 %
014	Atténuations de produits	145 535	147 000	+1,0 %
022	Dépenses imprévues	28 220	20 000	ns
65	Autres charges de gestion courante	737 120	713 700	-3,2 %
66	Charges financières	223 000	212 000	-4,9 %
67	Charges exceptionnelles	142 000	60 000	ns
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT. (DRF)</b>		<b>8 936 375</b>	<b>8 884 425</b>	<b>-0,6 %</b>
<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement retraitées</b>		<b>8 794 375</b>	<b>8 824 425</b>	<b>+0,3 %</b>
023	Virement à la section d'invest.	2 597 763	1 370 056	ns
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	503 000	500 000	ns
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 037 138</b>	<b>10 754 481</b>	<b>ns</b>

a) Le chapitre 011 – charges à caractère général

Ce chapitre s'établit à 2 747 K€ en baisse par rapport à 2019 (2 789 K€). La diminution de 42 K€ s'explique par la non-reconduction au niveau du budget primitif des dépenses liées à des sinistres et accidents.

Les postes principaux sont :

- le nettoyage et traitement des déchets des plages (611) : 402 K€
- les denrées alimentaires (60623) : 306 K€
- les dépenses énergétiques (60611 & 60612) : 303 K€
- les maintenances (de machines, chaudières, informatiques, etc.) : 171 K€
- les fêtes et cérémonies (6232) : 160 K€
- les dépenses d'entretien de bâtiments (nettoyage et réparations) : 146 K€

b) le chapitre 012 - frais de personnel

Ce poste progresse de 113 K€ soit +2,3 %. Il comprend :

- la surveillance des plages (convention avec le SDIS) et certaines animations « GUSO » pour 260 K€. Il convient de préciser qu'il est prévu en 2020, comme en 2019, des périodes de surveillance de certaines plages élargies pour les week-ends du mois de mai et de septembre.

- les frais de personnels et charges sociales des titulaires et non titulaires pour 4 725 K€, en progression de 113 K€ par rapport au budget 2019. Cette prévision tient compte :

- des départs en retraite et des remplacements liés,
- de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)
- des prévisions d'absence et des remplacements liés
- des avancements d'échelon de grades (glissement vieillesse technicité – GVT).

Ce chapitre atteint donc 4 985 K€ et représente 56,5 % des DRF (55,9 % dans les communes touristiques littorales de moins de 10 000 habitants).

c) Le chapitre 014 – atténuations de charges

Le chapitre se stabilise à 147 K€. Sont comptabilisés :

- le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour 97 K€ (332 logements manquants au 01/01/2019 contre 357 l'année dernière).
- le reversement d'une quote-part de la taxe de séjour au Département (la taxe additionnelle à la taxe de séjour pour 50 K€).

d) Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Ce poste affiche une baisse de 23 K€. L'exercice 2019 tenait compte d'une annulation de titre particulièrement élevée, il n'y a donc pas lieu de prévoir un niveau d'annulation de créance aussi élevé.

Les autres lignes (indemnités et charges des élus, participations auprès d'organismes publics, subventions associations) globalement restent stables .

e) Le chapitre 66 – frais financiers

Ce chapitre continue de baisser de 10 K€ (-4,9%) malgré les emprunts réalisés en 2019. En effet, 4 emprunts étaient arrivés à terme en 2019. Il est rappelé que les organismes bancaires proposent des conditions historiquement basses.

f) Le chapitre 67 – charges exceptionnelles

Il est proposé d'inscrire 60 K€ pour les indemnités qui pourraient être versées aux commerçants dans le cadre des travaux de la place et des pertes de recettes potentielles.

B – Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement atteint 10 639 K€. Il convient de rappeler que le résultat 2019 n'est pas repris (il sera repris lors d'un budget supplémentaire). Cela justifie la baisse importante de cette section.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF), après retraitement, progressent de 1.4 %.

Chapitres	Libellé	Budget (après DM) 2019	Propositions 2020	Variation en %
013	Atténuation de charges	45 000	30 000	-33,3 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 118 200	1 145 000	+2,4 %
73	Impôts et taxes	8 024 720	8 084 451	+0,7 %
74	Dotations & participations	959 771	1 000 000	+4,2 %
75	Autres charges de gestion courante	350 000	380 000	8,6 %
76	Produits financiers	22	30	-
77	Produits exceptionnels	211 000	10 000	ns
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT(RRF)</b>		<b>10 708 713</b>	<b>10 649 481</b>	<b>-0,6 %</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT retraitées</b>		<b>10 497 713</b>	<b>10 639 481</b>	<b>+1,4 %</b>
78	Reprises sur prov.		60 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	45 000	45 000	-
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 883 713</b>	<b>10 754 481</b>	<b>ns</b>

a) Le chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est estimé à 1 118 K€ (+1,9 %). Le poste « Occupation du domaine public » progresse pour se situer au niveau du réalisé 2019.

Ce chapitre enregistre les encaissements suivants :

- les régies de recettes (culture, ALSH / restauration scolaire, jeunesse, locations de salles, horodateurs, marchés) : 585 K€ (vs 509 K€ en 2019). Cette estimation prudente a été déterminée en fonction des recettes encaissées en 2019.
- le remboursement des frais de fonctionnement sur la zone Ilbarritz (convention de mise à disposition avec le SIAZIM) : 130 K€
- les diverses refacturations : 310 K€ (ventes des repas à la maison de retraite notamment, encarts publicitaires du Bidart infos).

b) Le chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre est en légère progression de 197 K€.

Les bases fiscales n'étant pas notifiées, elles ont été estimées prudemment en appliquant les revalorisations forfaitaires (+0,9 % pour les bases de taxe d'habitation et +1,2 pour les bases de taxes foncières par rapport à 2019).

L'attribution de compensation reste à 1 958 K€.

Les taxes sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure, sont estimées au même niveau que l'année dernière.

Par contre, compte tenu des informations sur la taxe de séjour (notamment le reversement des plateformes), il est possible d'inscrire cette recette à 550 K€ (contre 450 K€ au budget 2019).

Enfin, les taxes additionnelles aux droits de mutations sont inscrites à 750 K€. Cette estimation paraît raisonnable au vue des recettes encaissées les années précédentes..

c) le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre progresse légèrement de 40 K€ pour atteindre 1 000 K€.

S'il est prévu une baisse de la DGF (due à l'écrêtement d'environ 40 K€), il convient d'inscrire des subventions liées à la bibliothèque (DGD).

d) Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Sont enregistrés, ici, les loyers perçus : 380 K€.

e) Autres chapitres (76 & 77)

Le chapitre 76 des produits financiers est de 30€, et les recettes exceptionnelles sont inscrites à 10 K€.

## **II – La section d'investissement**

La section d'investissement s'établit à 4 936 K€ contre 13 822 K€ en 2019. Il convient de rappeler que le déficit d'investissement et les restes à réaliser ne sont pas pris en compte sur ce budget qui n'intègre que les nouvelles propositions 2020.

Chapitres	Libellé	Budget 2019	Propositions 2020
20	Immob incorp.	157 609	266 000
204	Subv d'équip.	-	
21	Immob corp.	761 798	378 000
23	Immob en cours	9 832 221	3 243 500
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>10 751 628</b>	<b>3 887 500</b>
10	Dotations, fonds divers	42 540	-
16	Emprunts	930 000	1 004 000
27	Autres immob financières	90 000	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVEST.</b>		<b>11 814 168</b>	
020	Dépenses imprévues	-	-
040	Opér d'ordre de transfert entre sections	45 000	45 000
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 859 168</b>	<b>4 936 500</b>

### **A – les dépenses d'investissements**

a) Les dépenses d'équipements

Les dépenses d'équipement 2020 atteignent 3 887 K€.

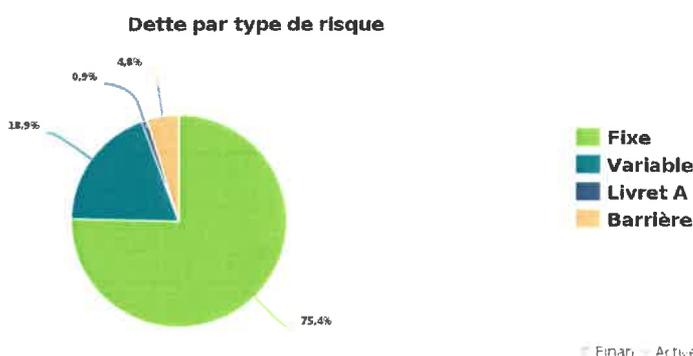
Les opérations se répartissent sur différents chapitres budgétaires. Elles comprennent :

Les projets prioritaires pour 1 437 K€ :

- Aménagement voie verte Uhabia (finalisation du projet avec quelques études et travaux pour les passerelles, et des études sur le secteur gare-plate) : 545 K€
- Véloodyssée (mobilier urbain et plan signalisation) : 30 K€
- Bibliothèque (quelques investissements non engagés en 2019 au niveau des collection et de la signalétique) : 41 K€
- Aménagements extérieurs des anciennes écoles (PUP) : 566 K€
- Aménagement de la place de mairie et abords (finitions sur le parvis, garde-corps piétonniers vers l'entrée nord du grand fronton, liaison piétonne Av de la Grande Plage / Rue de la Madeleine) : 100 K€
- Extension école maternelle (ravalement de la façade de l'ancienne maternelle, jeux) : 100 K€
- Patrimoine bâti (Stade, Kirolak, Grand fronton, accessibilité -notamment Bil Toki-, ravalement de la façade de la Mairie) : 1134 K€
- Aménagements extérieurs – voirie (notamment réfections de chemins ruraux, trottoirs DR810, rue Gachonenea) : 793 K€
- Aménagements extérieurs – littoral (enrochements, gestion des eaux de baignade, études & travaux plage du Centre) : 196 K€
- Autres aménagements extérieurs (dont tennis, reprise des aires de jeux, ...) : 87 K€
- Éclairage public : 20 K€
- Matériels divers, logiciels, mobilier : 220 K€

b) Les autres dépenses réelles d'investissement

Il est prévu de rembourser environ 1 004 K€ de capital d'emprunt. Au 1<sup>er</sup> janvier, notre encours de dette s'élevait à 9 538 K€ : 23 emprunts avec un taux moyen de 2,21 %.



## B- les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement arrivent à 4 936 K€. Comme les résultats 2019 ne sont pas connus, le chapitre 10 (affectation du résultat en 1068) et le chapitre 021 (virement de la section fonctionnement) se trouvent impactés.

De plus afin d'équilibrer la section, il est inscrit un nouvel emprunt qui sera réduit ou annulé lors de la reprise des résultats de l'exercice 2019.

Chapitres	Libellé	Budget 2019	Propositions 2020
024	Produits de cession des immob	-8 000	5 000
10	Dotations, dons et réserves	3 993 440	1 791 000
13	Subventions	2 142 977	-
16	Emprunts	3 800 000	1 270 444
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 928 417</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 000	500 000
021	Virement de la section fonctionnement	2 597 763	1 370 056
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 969 180</b>	<b>4 936 500</b>

Le chapitre 10 se compose :

- des taxes d'aménagements estimées de manière prudente à hauteur de 300 K€ ;
- du FCTVA (sur les dépenses de 2019) : 1 253 K€ ;
- du reversement PUP (travaux des abords Atherbea) : 238 K€

Le chapitre 13 des subventions est nul car les subventions notifiées seront reprises en restes à réaliser.

### III – Indicateurs financiers

Compte tenu des éléments ci dessus, les indicateurs financiers devraient se situer comme indiqué dans le tableau ci dessous :

	2016	2017	2018	2019 budget	Projet 2020	Cnes touristiques littorales (2016)
Ratio de désendettement (en année)	3,8	3,2	3,2	4,8	4,7	5,4 %
Ratio d'endettement (en %)	85,9%	76,3 %	61,6 %	75,0%	80,5 %	89,9 %

*Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par vingt-huit voix pour et une abstention (M. LAMARQUE MICHEL), adopte le budget primitif du budget principal 2020 tel qu'exposé ci dessus.*

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapezu.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 5/02/20  
et publication ou notification du 6/02/20

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapezu.

EMMANUEL ALZURI

**Accusé de réception**

<b>Nom de l'entité publique</b>	Commune de BIDART
<b>Numéro de l'acte</b>	200203-03
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.10 - Divers
<b>Objet de l'acte</b>	BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2020
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-216401257-20200203-200203-03-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	05/02/2020
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	05/02/2020